



L'UNSA-FERROVIAIRE RÉAGIT SANS ÉTONNEMENT...

Paris, juillet 2019

La Fédération **UNSA-Ferroviaire** sait que la réforme des retraites est un autre nouveau TOTEM du Gouvernement.

Après l'éclatement du système ferroviaire, le Gouvernement s'attaque maintenant aux régimes spéciaux et plus particulièrement à celui des Cheminotes et Cheminots.

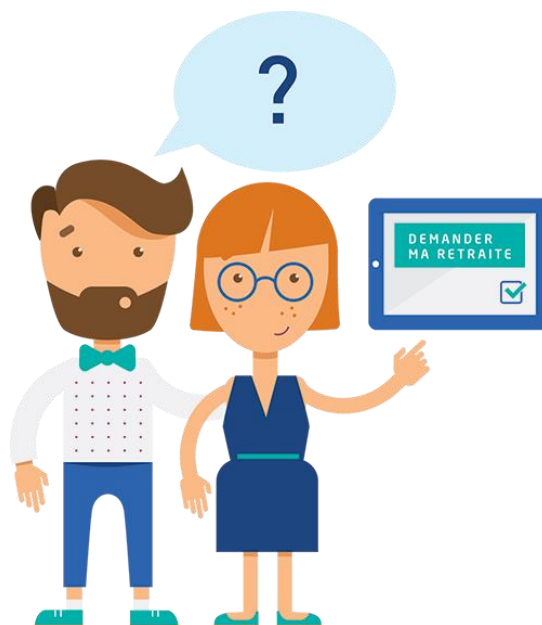
LE SUJET

Le 18 juillet 2019, Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, a annoncé au Premier Ministre ses préconisations pour le futur "système universel" promis par le Président de la République.

Il convient tout d'abord de rappeler qu'à ce stade, ces préconisations ne présentent aucun caractère définitif et

n'engagent pas les Pouvoirs Publics. Une nouvelle phase de concertation préalable au projet de loi - prévue à ce jour en 2020 - se tiendra avec les partenaires sociaux : **l'UNSA**, bien que non-demandeuse d'une réforme systémique, y prendra toute sa part et rappellera ses revendications.

Fidèle à sa politique contractuelle, **l'UNSA-Ferroviaire** se doit d'être attentive aux évolutions préconisées et agira dans l'intérêt des Cheminotes et Cheminots pour apporter des améliorations au système de retraite.



NOS REVENDICATIONS

Pour notre Fédération, il faut donc que la future réforme :

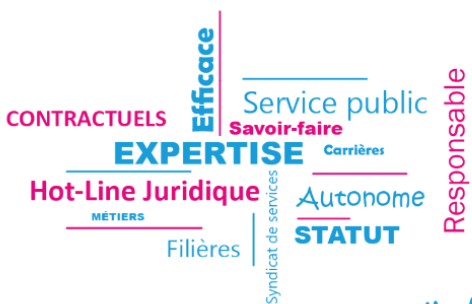
- ✓ permette une période de transition longue, bien au-delà des 5 ans, devant aller jusqu'à 15 ans ou plus ;
- ✓ débouche sur un niveau élevé du système par répartition, afin qu'il reste solidaire ;
- ✓ acte un taux de remplacement le moins éloigné des revenus d'activité et comparable à ceux observés aujourd'hui ;
- ✓ permette d'identifier ce qui relève de la solidarité et ce qui relève de la contributivité ;
- ✓ prenne en compte la pénibilité au travail, les spécificités des métiers des régimes spéciaux actuels, les carrières longues, les carrières accidentées, l'entière égalité femmes / hommes ;
- ✓ garantisse un minimum de pension à chacun, portée *a minima* au niveau du SMIC ;
- ✓ protège les pensions par une indexation sur l'élément le plus favorable : inflation ou salaire ;
- ✓ conserve les droits déjà acquis pour chaque assuré social.

Le modèle syndical **UNSA-Ferroviaire**, marqueur unique de l'autonomie, alliant valeurs humanistes et solidaires, exhorte le gouvernement à assurer aux futurs pensionnés le maintien du pouvoir d'achat et garantir à tous les meilleures conditions de vie.

Nous considérons que la gouvernance d'un tel système a une importance capitale, dès lors que les revendications déclinées ci-dessus sont retenues par le gouvernement. C'est pour cette raison que **l'UNSA-Ferroviaire** exigera que les partenaires sociaux soient décideurs et déterminent les paramètres du régime (valeur du point, taux de cotisations...).

Les préconisations de **l'UNSA-Ferroviaire** sont simples : vigilance, pas de compromission et unique volonté de défendre les intérêts légitimes des salariés des entreprises ferroviaires.

J'adhère à l'UNSA !



A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

.....

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org